



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Disparition de la production de la vanille noire de Mayotte

Question écrite n° 1643

Texte de la question

Mme Ramlati Ali interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les dispositifs disponibles pour protéger et développer la production de la vanille noire à Mayotte pour laquelle il ne restait plus que 26 hectares cultivés en 2015. La production est doublement menacée d'une part par le grignotage des terres agricoles par des constructions sauvages en raison de la pression démographique, et d'autre part par le manque d'intérêt des jeunes générations pour une activité agricole où la fécondation des fleurs se fait à la main. Cette production est également menacée par la concurrence de la vanille des Comores et de Madagascar où les salaires des ouvriers agricoles sont très largement inférieurs à ceux de Mayotte. En raison d'une désorganisation de la filière, la vanille de Mayotte au taux de vanilline élevé ne dispose pas d'une reconnaissance par un label malgré sa qualité reconnue et primée dans les foires agricoles internationales. Dans un contexte où les cours ont retrouvé leur niveau de 2005, à environ 500 euros du kilo, et une demande en hausse constante, la vanille de Mayotte ne doit pas disparaître. Elle souhaite donc connaître sa position sur le sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Ramlati Ali](#)

Circonscription : Mayotte (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1643

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 octobre 2017](#), page 4629

Question retirée le : 23 janvier 2018 (Fin de mandat)